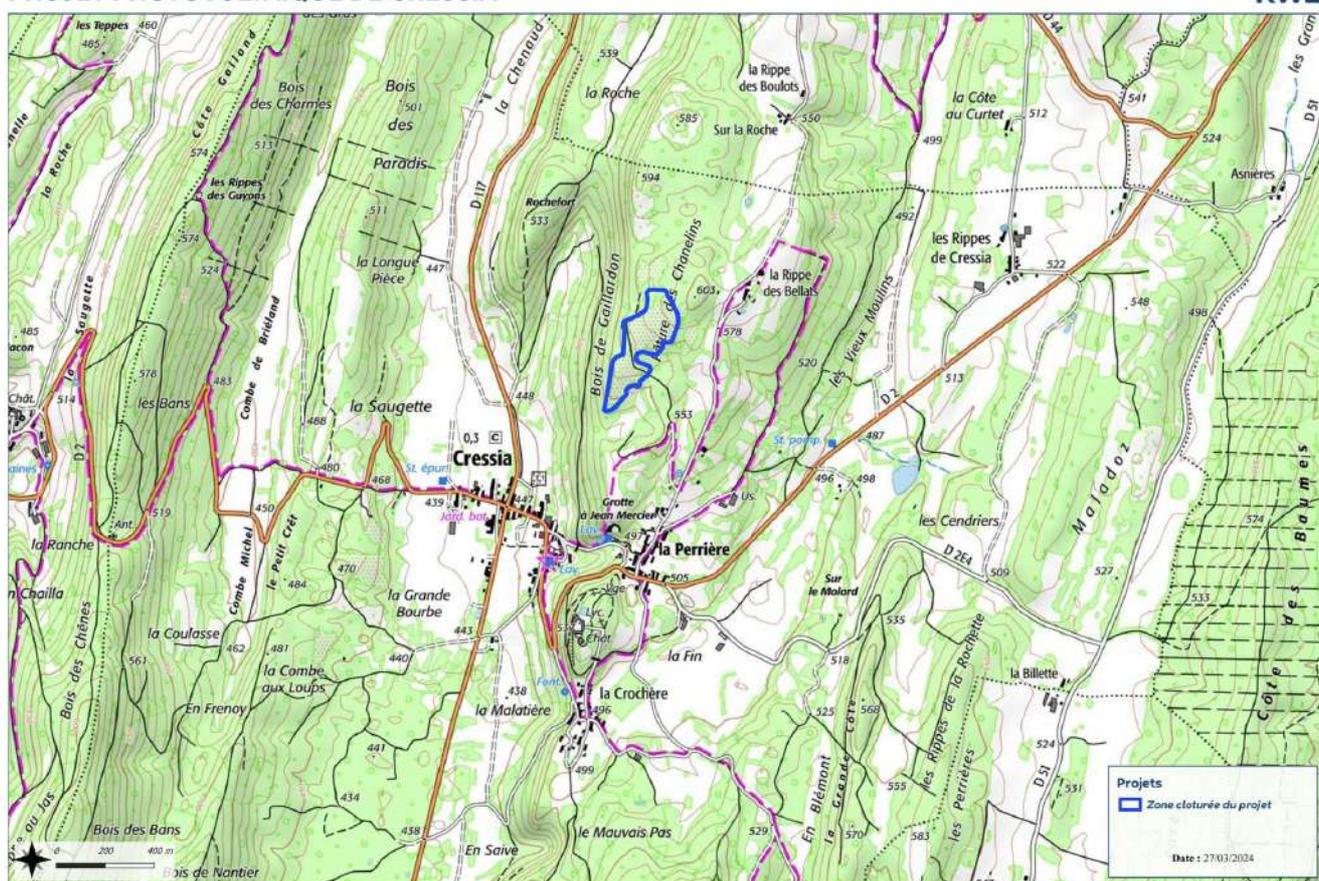


Projet photovoltaïque de Cressia

La trame d'implantation

PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DE CRESSIA

RWE



La centrale solaire de Cressia sera composée de 8 800 panneaux de 1,2m au plus bas et à 2,8m au point haut. L'espacement des tables (entre 2,5 et 4m) permettra à la faune de se déplacer, et à la flore de continuer à prospérer sur le site.



6,4
hectares

Le potentiel du parc s'étendra sur 6,4 hectares pour une installation d'environ 8 800 panneaux.



4,9
MWc

Puissance photovoltaïque potentielle avec un parc de 6,4 hectares.



2 213
foyers

Une production électrique équivalente à la consommation annuelle de 2 213 foyers (chauffage compris).

Le calendrier du projet

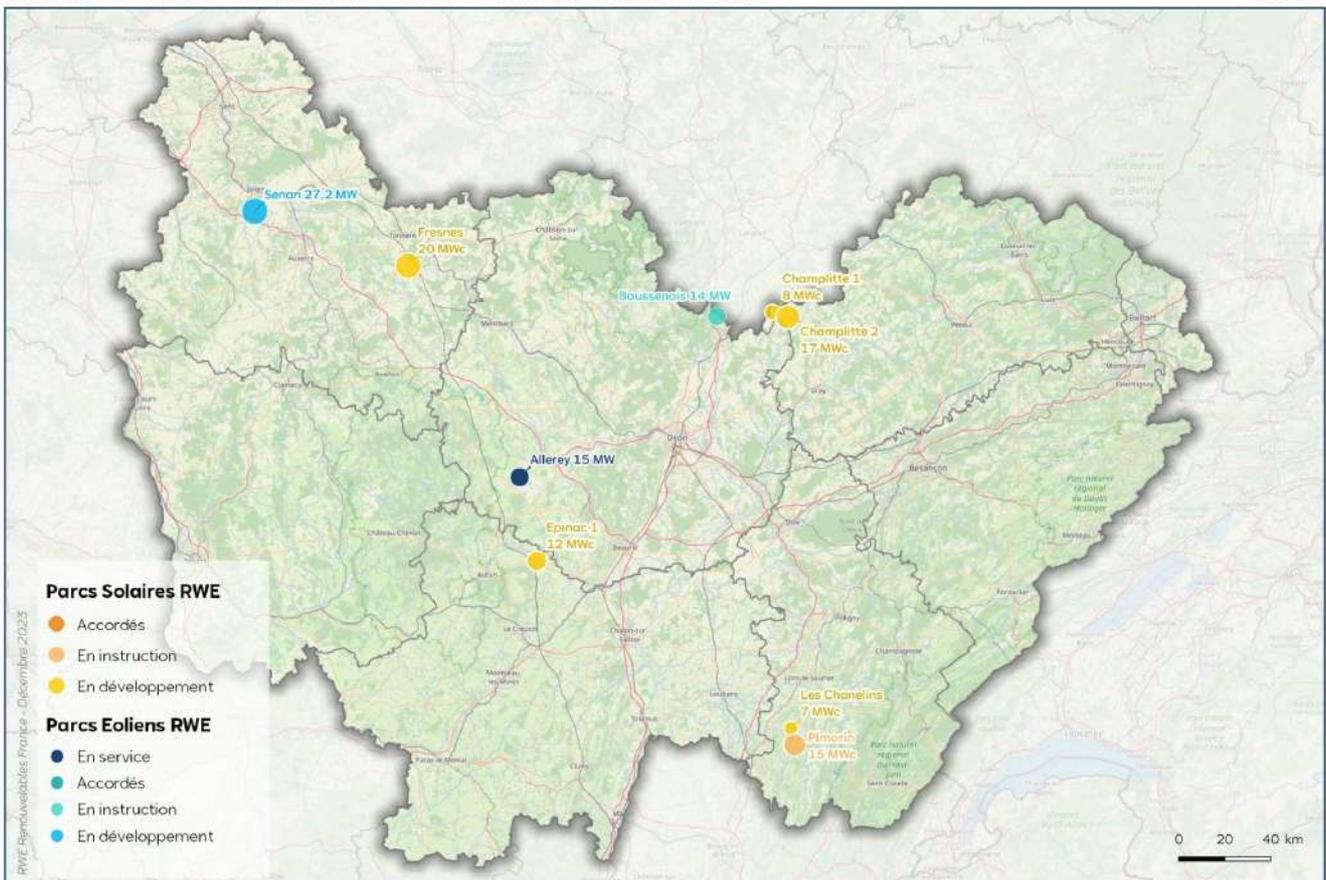
Le développement d'un projet solaire est une démarche exigeante sur le long terme (5 à 7 ans sur le long terme) et s'appuie sur d'importantes études qui permettront d'affiner la définition du projet solaire : zone d'implantation, nombre de panneaux...



RWE Renouvelables France : qui sommes-nous ?

Filiale du groupe RWE, RWE est une société à mission en France qui compte parmi les principaux développeurs et producteurs d'énergies renouvelables. Avec plus de 250 collaborateurs répartis à travers 7 agences régionales, nos équipes développent, financent, construisent et exploitent des parcs éoliens et solaires.

NOTRE PRÉSENCE EN RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



L'étude naturaliste

L'étude environnementale repose sur des analyses bibliographiques et de terrain. Elle est réalisée par le bureau d'études **Envol Environnement**.

Volet avifaune (oiseaux)

Envol Environnement observe plusieurs espèces d'intérêt communautaire, comme l'Alouette lulu et le Pic noir. L'année de construction, un balisage des zones sensibles est prévu, et une restriction des travaux aura lieu pendant la période de nidification. En phase d'exploitation, l'impact sur ces espèces est évalué à très faible par le bureau d'études.

Volet chiroptères (chauves-souris)

Le risque pour les chauves-souris ou leurs gîtes est évalué comme faible par Envol Environnement. Néanmoins, des mesures d'évitement et de réduction seront mises en place pour avoir l'impact résiduel le plus faible possible, par exemple en évitant toute perturbation nocturne, notamment en phase chantier.

Volet flore et habitats naturels

Afin d'éviter tout impact sur les espèces et les habitats, des mesures seront mises en place pour la phase de travaux, par exemple l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires, le suivi du chantier par un écologue et l'interdiction de retourner le terrain. En phase d'exploitation, une activité pastorale permettra d'entretenir le terrain sous et autour des panneaux solaires.



Alouette lulu © Ján Svetlík



Pic noir © Vassiliy Vishnevskiy



Orchis bouffon © Didier Desouens

Zoom sur : une mesure ERC (Eviter, Réduire, Compenser)

Selon les résultats de l'étude, des mesures sont prises : les mesures ERC "Eviter-Réduire-Compenser" qui permettent de limiter au maximum l'impact du projet. Par exemple, une espèce d'orchidée, l'Orchis bouffon, a été observée sur les parcelles du projet. Dans le but de réduire l'impact de notre projet sur l'habitat de cette espèce, les panneaux seront espacés de 4 mètres (cf. illustration ci-dessous). De plus, les tables photovoltaïques seront ancrées sans retournement du sol pour préserver la banque de graines contenue dans le sol, et permettre à la végétation de repousser lors de l'exploitation.

Les panneaux sont davantage espacés sur la gauche, où se trouve la prairie. Cela permettra de réduire les impacts sur l'Orchis bouffon en phase d'installation, ainsi que la recolonisation des prairies par l'espèce en phase d'exploitation.



Extrait du design du projet de Cressia © RWE

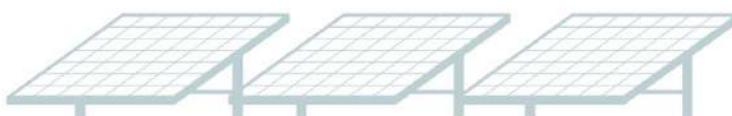


L'étude paysagère

L'étude paysagère analyse l'état initial dans lequel s'inscrit le projet solaire de Cressia. Elle est réalisée par le bureau d'études . Elle est réalisée par le bureau d'études **Iddigo**.

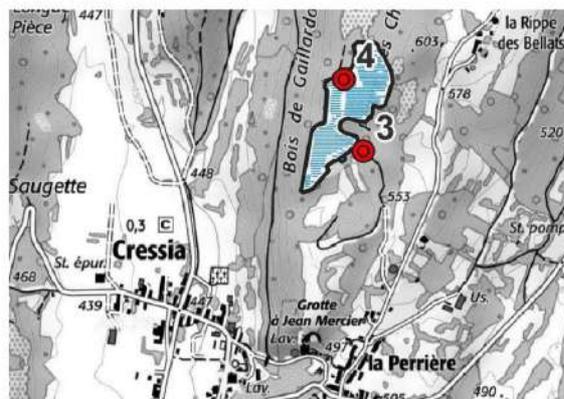
Le but est de :

- Définir les caractéristiques propres au contexte paysager local ;
- Comprendre les perceptions locales et la reconnaissance sociale du paysage ;
- Mettre en relief les principaux enjeux paysagers ;
- Identifier les secteurs qui risquent d'être impactés par l'édification du parc solaire.



Photomontages

Une série de 4 photomontages ont été réalisées autour de la zone d'étude. Les points de vue ont été choisis par le bureau d'études. Ces photomontages seront consultables librement lors de l'enquête publique du projet.



Point de vue n°3 - Depuis l'entrée du parc au sud-est de la zone d'implantation potentielle



Point de vue n°4 - Depuis l'intérieur du parc au nord de la zone d'implantation potentielle

Le bénéfice pour le territoire



Retombées fiscales

Le parc solaire générera des retombées fiscales (taxes) pour les collectivités qui pourront les réinvestir à l'échelle communale et intercommunale.

Vous trouverez ci-dessous une estimation des retombées fiscales annuelles pour 6,4 ha :

Collectivité	Retombée fiscale annuelle
Commune de Cressia	3 220 €
Terre d'Emeraude Communauté	7 020 €
Département du Jura	4 480 €

Mesures d'évitement, de réduction et de compensation

Une fois que la trame d'implantation du projet est définie, les bureaux d'études indépendants peuvent mesurer ses impacts potentiels sur l'environnement (biodiversité, paysage, milieu physique et humain, etc.).

Tous ces impacts devront être soumis à la séquence ERC "éviter, réduire, compenser" afin que le parc solaire n'ait pas d'impact résiduel sur l'environnement.

Cela signifie que tout impact devra dans un premier temps être évité (E), ou à défaut réduit (R), et si nécessaire compensé (C). Dans le dossier d'études d'impact, RWE s'engage à mettre en place des mesures répondant à cette séquence ERC, comme par exemple :

- le maintien d'une activité pastorale permet de préserver les habitats naturels ;
- une hauteur et un espacement entre les panneaux permettant de mieux ensoleiller la flore, une attention particulière est portée sur la prairie ;
- l'élargissement de la maille des clôtures pour permettre à la petite faune de passer.



Eco-pâturage © Merrill Smith

Loyers et indemnités de chemins

Pour la location des parcelles communales sur lesquelles sera implanté le projet, RWE versera à Cressia un loyer de 12 800 €/an et une indemnité d'utilisation des chemins communaux de 2 500 €/an.

En tout, la commune de Cressia recevra environ 18 500 € par an grâce à l'installation du parc solaire.

